

vue d'ensemble du problème du logement et du réaménagement urbain. Si les provinces et les municipalités peuvent collaborer avec l'actuel gouvernement fédéral, sous l'empire de la présente loi, pourquoi ne le feraient-elles pas par l'entremise d'un ministère de l'habitation et des affaires urbaines. La coordination s'impose dans ce domaine.

Quoique le logement et le réaménagement urbain relèvent de la compétence des provinces et des municipalités, je dois, toutefois, féliciter le ministre du Travail (M. Nicholson), qui est responsable de la Société centrale d'hypothèques et de logement et de la mise en application de la loi nationale sur l'habitation, d'avoir parcouru le pays, lorsque ces modifications ont été adoptées en 1964, et d'avoir tenu, avec le concours des provinces, ce qu'on avait appelé des symposiums. Ces séances n'avaient pas seulement reçu l'encouragement des provinces et des municipalités, mais aussi celui des organisations de services publics, des clubs sociaux, et du peuple canadien; ces réunions avaient pour but d'expliquer la loi adoptée en 1947. En effet, il a dit à tous les participants: «Faites cela, et nous vous aiderons. Nous avons les fonds. Mais veuillez faire une demande. Si vous échouez, vous n'avez que vous-mêmes à blâmer».

Je le répète, si j'ai participé au débat, c'est que j'ai voulu surtout dissiper l'impression laissée par l'amendement très vague dont nous sommes saisis au sujet du travail accompli dans les domaines du renouvellement urbain et de l'habitation, et, en particulier, dans la mesure où le sujet touche les classes à revenu modique et les citoyens âgés. Je veux dissiper l'impression laissée par certains honorables vis-à-vis qui veulent faire croire aux Canadiens que le gouvernement a supprimé les fonds affectés à cette tâche importante. Il n'en est pas ainsi.

Il est peu convenable qu'un député cherche à créer cette impression dans tout le Canada. L'habitation est un domaine important. Lorsque j'ai entendu les députés parler de la politique de l'argent serré, notamment en ce qui concerne l'habitation et le renouvellement urbain, j'ai pensé immédiatement à la piètre augmentation de 25 millions à 50 millions consentie par le gouvernement précédent de 1957 à 1963 à l'égard du renouvellement urbain et de l'habitation publique.

Les honorables vis-à-vis devraient être les derniers à parler des effets d'une politique d'argent serré sur le logement et l'expansion urbaine au Canada. De 1957 à 1963, on n'a modifié la loi nationale sur l'habitation pour faciliter le réaménagement urbain qu'une seule fois, en portant la limite statutaire de 25 à 50 millions de dollars. Si ce n'était pas

là une politique d'argent serré ou une mesure rétrograde à l'égard de la rénovation urbaine, je me demande ce que c'était.

Le bill présenté à la Chambre en 1965 tendait à modifier de nouveau la loi nationale sur l'habitation en augmentant à 300 millions de dollars le fonds de réaménagement urbain, et, partant, de construction de logements publics. En adoptant ce projet de loi, la Chambre assurait la multiplication des programmes de rénovation urbaine au Canada. Et c'est ce qui est arrivé. Le programme de logement pour les gens à revenus modiques...

**Une voix:** Six heures.

**M. Macaluso:** ... a été présenté pour assurer qu'un manque de fonds n'empêcherait pas d'atteindre ces objectifs louables.

L'aménagement urbain, au Canada, me préoccupe fort car nous sommes très en retard dans ce domaine. Je ne dis pas que le gouvernement devrait revendiquer tout le crédit des améliorations qui ont résulté des modifications de 1964, mais j'estime qu'on devrait rendre à César ce qui appartient à César. Le gouvernement mérite des félicitations pour avoir donné suite au programme d'urgence, pour avoir proposé les modifications de 1964 et pour avoir fourni les fonds nécessaires à leur mise en œuvre.

On doit et l'on peut faire davantage dans les domaines de l'habitation publique et de la rénovation urbaine. Les provinces, les municipalités et le gouvernement fédéral ont collaboré étroitement et doivent continuer de le faire.

En terminant, monsieur l'Orateur, je tiens à rappeler encore une fois que j'ai pris la parole pour dissiper l'impression qu'on tente de créer, à savoir qu'une politique d'argent serré influe sur l'habitation et la rénovation urbaine. L'argent est là. Il suffit aux provinces et aux municipalités d'en faire la demande.

**M. Hales:** Puis-je déclarer qu'il est six heures?

#### MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES SUR LA MOTION D'AJOURNEMENT

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Avant qu'un député déclare qu'il est six heures, j'aimerais signaler à l'attention de la Chambre qu'en conformité de l'article 39A du Règlement, la question suivante sera débattue ce soir: Le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge): L'énergie—Fleuve Columbia—Hausse enregistrée dans le coût anticipé.

Conformément à un ordre spécial adopté plus tôt aujourd'hui, je quitte maintenant le fauteuil vu qu'il est six heures.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)